

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 MAI

INFORMATIONS

LA COMMISSION DU BUDGET

A la commission du budget, le président a donné lecture des propositions rectifiées de dépenses qui lui ont été transmises par le gouvernement.

Le chiffre des réductions s'élève à 30 millions 600,000 francs — 11 millions 1/2 sur la guerre, 6 millions sur la marine, 4 millions sur les travaux publics, 3 millions sur les finances, 1,200,000 fr. sur les colonies, 500,000 francs sur les affaires étrangères, etc.

Sur le 11,500,000 francs de la guerre, 11 millions portent sur le budget extraordinaire, et 50,000 francs sur le budget ordinaire.

Une réduction de 5,500,000 francs sur ce dernier budget est annulée en grande partie par une demande de 5 millions supplémentaires pour compenser l'insuffisance des prévisions primitives sur d'autres services.

Sur les 3 millions de finances, 1,300,000 francs représentent une réduction sur les prévisions des dépenses pour les pensions militaires.

Au surplus, la plupart des économies proposées par les divers ministères sont simplement des réductions sur les prévisions de dépenses. Les crédits supplémentaires en sortiront tout armés.

Aux travaux publics, divers travaux seront ajournés ou ralentis.

La commission a entendu M. Ribot qui a donné des explications sur les chapitres réservés de son budget.

Après son départ, le chiffre des économies consenties par M. Ribot (500,000 fr.) a été porté à 577,000 fr.

Ces 77,000 fr. se décomposent comme suit : 20,000 fr. sur les consulats, 56,000 fr. sur les frais de service et 1,000 fr. sur le personnel. Cette dernière somme à titre d'indication.

Les crédits pour la Tunisie ont été réservés, afin de prendre communication du budget de Régence.

Dans un interview avec un rédacteur du *Siècle*, M. Jules Ferry, parlant de la question de Dahomey, a exprimé le regret que l'antagonisme continue à régner entre les administrations de la marine et des colonies ; il a estimé que la question de rivalités sera toujours la même tant qu'on n'aura pas créé une armée coloniale distincte de l'infanterie de marine, qui, depuis longtemps, devrait être versée à la guerre.

M. Ferry, tout en estimant que nous devons maintenir nos droits au Dahomey, déclare qu'il ne serait pas partisan d'une expédition que rien ne justifie, surtout depuis la restitution des otages, car le Dahomey n'a pas l'importance qu'on lui prête.

L'AFFAIRE DU CRÉDIT FONCIER

On assure que le résultat de l'enquête sur le

Crédit Foncier sera communiqué jeudi au conseil des ministres. Voilà une enquête qui aura été vite menée. Nous voulons espérer qu'elle aura cependant été sérieuse. On raconte qu'au dernier conseil, à propos de cet incident, M. Carnot aurait adressé à M. Rouvier quelques paroles dépourvues d'atticisme. En sera-t-il autrement après l'enquête faite ?

LA QUESTION DU TRAVAIL

La commission du travail a entendu MM. Le Cour, Letellier de Poncheville, Brincard, de Ramel, de Montalembert, signataires de la proposition de Mun.

On sait que M. de Mun est absent par congé. Les auteurs de cette proposition demandent 58 heures de travail par semaine, avec défense absolue, sauf pour les ouvriers agricoles, de dépasser ce maximum.

Ces 58 heures se subdiviseraient comme suit : 40 heures par jour, sauf le samedi ; ce jour-là, la journée de travail serait réduite à 8 heures.

Le dimanche serait consacré au repos.

M. le baron Pierrard a été ensuite entendu. Il demande la fixation à dix heures de la journée de travail, avec repos absolu le dimanche.

Les ouvriers seraient autorisés à travailler pendant 10 heures le samedi.

Cette proposition ne vise que les ouvriers de la grande industrie.

RÉUNION DE LA DROITE

La Droite royaliste s'est réunie hier dans l'après-midi, sous la présidence de M. le duc de Doudeauville.

Elle s'est occupée de la prise en considération du projet de loi sur la liberté de la presse. Elle a décidé, après avoir entendu MM. de Villebois-Mareuil, comte de Maillé, Blachère, de Lamarzelle, de s'opposer à toute atteinte portée au régime actuel.

Puis elle a examiné la proposition portant modification à la loi sur les syndicats professionnels.

MM. de Lamarzelle, Balsan, Dufaure, Leroy ont pris la parole et la réunion a été unanime à penser que les modifications proposées, loin de garantir la liberté des associations syndicales, ne pouvaient que leur apporter des entraves.

LE DUC D'ORLÉANS

Les républicains répandent le bruit que M^{gr} le duc d'Orléans serait très prochainement mis en liberté.

Ils affirment que M. Constans a lui-même fait connaître la résolution du gouvernement. Nous verrons bien.

ILLUSIONS VIEILLES ET NOUVELLES

Lorsque l'on annonça que l'empereur Guillaume s'appretait à venir chasser le coq de bruyère à Haguenaou, on prétendit que comme cadeau de bienvenue il apporterait la suppression des passeports, cette mesure absurde et inique inventée par le prince de Bismarck pour élever un mur de la Chine entre l'Alsace et la France, comme si l'affection se souciait de pareils obstacles !

Guillaume II vint, ne desserra pas les dents, et l'on apprit que, pour le moment, rien ne serait changé. Puis, voici qu'aujourd'hui les illusions un moment disparues reparaissent, s'il faut en croire des gens qui se disent bien informés ; l'Empereur serait disposé à tenir compte des vœux des populations, mais il ne ferait rien sans consulter le général de Caprivi qui a été général à Metz, et le général M. Verdy du Vernois, ancien gouverneur de Strasbourg, et l'on ajoute que si les relations avec la France s'améliorent, il ne serait pas impossible qu'avant peu quelques adoucissements soient apportés à la formalité des passeports. Un beau billet de la Châtre, en vérité, que nous serions bien naïfs d'endosser.

Tout le monde en France n'est pas M. Jules Ferry et M. Jules Simon pour se laisser prendre à de pareilles habiletés. En supprimant les passeports, ce qui est probablement moins prochain que ces novellistes ne le croient, l'Allemagne se rendra plus service qu'à nous, et nous ne lui en devons nulle reconnaissance.

Par suite d'un acte de cession consenti par les héritiers, la maison des Jardies (Ville-d'Avray), ancienne demeure de Gambetta, devient propriété de l'État.

Après le musée Victor-Hugo, le musée Gambetta. A qui le tour ?

ÉTRANGER

LA CHANCELLERIE ALLEMANDE

Nous avons dit hier qu'il était question du retour de M. de Bismarck à la tête de la chancellerie allemande. Comment faire cadrer cette rumeur très répandue avec cette autre nouvelle qui nous arrive de Berlin :

« Les démêlés entre l'empereur et Bismarck prennent une tournure grave. L'ex-chancelier est fort irrité du silence gardé par l'Empereur, dans son discours du trône, sur sa retraite. Il lui a écrit qu'il voulait faire connaître au peuple allemand les véritables motifs de sa démission.

» L'Empereur lui aurait fait répondre qu'il ne reculerait pas devant les plus extrêmes mesures pour faire taire son opposition. »

LES NOUVEAUX CRÉDITS MILITAIRES EN ALLEMAGNE

L'Empereur, recevant le bureau du Reichstag, a déclaré que de nouveaux crédits militaires ont été demandés uniquement pour empêcher que les forces militaires de l'Allemagne ne deviennent inférieures à celles des autres puissances, que le projet a été conçu dans les limites du strict nécessaire, après avoir recueilli l'opinion des généraux en chef, des attachés militaires près des puissances.

L'Empereur a collaboré personnellement à la confection de ce projet, destiné à maintenir la paix en évitant l'affaiblissement de l'Allemagne.

L'Empereur a terminé en exprimant la surprise que la presse ait dénaturé les motifs qui ont dicté les nouvelles dépenses militaires.

ITALIE. — On télégraphie de Rome au *XIX^e Siècle* :

« Sur le refus formel du gouvernement de venir en aide à la situation financière de la ville de Rome, la municipalité et le conseil municipal ont remis leur démission, ce qui nécessite la nomination d'un commissaire du gouvernement pour administrer la ville. »

» C'est un gros embarras pour M. Crispi. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 mai 1890.

Comme il fallait le prévoir, il ne reste plus trace sur le marché de l'alerte de ces jours derniers. Les transactions ont repris sur l'ensemble de la cote. Nos rentes s'inscrivent : le 3 0/0 à 89.22 ; le 4 1/2 0/0 à 105.90.

Le Crédit Foncier centralise d'importants achats sur ses divers groupes de valeurs. On demande l'action à 1,280.50. Les obligations des diverses séries sont également en hausse.

La Banque de Paris clôture à 802 en grande fermeté. La Banque Nationale du Brésil s'avance à 592.50.

La Société Générale toujours ferme à 475 ; La Banque d'Escompte à 518.75 ; la Société de Dépôts et Comptes courants à 600.

C'est le 14 mai courant qu'expire le délai de souscription aux 30,000 obligations du Crédit Foncier Franco-Canadien. Les capitalistes ont accueilli cette émission avec une faveur que justifient les garanties et les avantages dont les titres sont entourés. Les placements gagés sur prêts fonciers et rapportant 4 0/0 nets sont, en effet, excessivement rares.

L'action des Etablissements Eiffel, dès son apparition sur le marché, a été l'objet de demandes assez nombreuses pour que le titre ait passé très rapidement de 555 à 585.

La Compagnie des Pierrières de Ceylan se traite à 65 ; on voit des cours plus élevés à bref délai ainsi que sur la Gold-Trust cotée 75.

L'obligation des Chemins de fer Economiques vaut 400.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre vient de saisir la Chambre d'un projet de loi ayant pour objet de permettre de maintenir provisoirement sous les drapeaux, dans le cas où les circonstances paraîtraient l'exiger, les hommes convoqués à un titre quelconque pour accomplir une période d'exercices.

LE RECRUTEMENT EN 1889

Le ministre de la guerre vient de faire imprimer et distribuer aux membres du Parlement, conformément à la loi, le compte-rendu annuel des opérations du recrutement en 1889.

Le chiffre des jeunes gens qui ont pris part à ces opérations était de 295,707.

En 1888, il s'était élevé à 308,245.

La diminution d'une année à l'autre est donc de 12,538.

On a tenu à rechercher si cette réduction ne s'était pas produite antérieurement, afin d'en connaître les causes, et voici ce que l'on a trouvé dans l'espace des vingt dernières années :

En 1868, le nombre des jeunes gens appelés au tirage au sort n'était que de 292,750, bien que nous possédions alors l'Alsace et la Lorraine ; en 1869, il montait à 309,756, et à

328,385 en 1870, dans les mêmes conditions territoriales qu'en 1868.

En 1871, le chiffre descendit à 304,024, mais nous venions de perdre l'Alsace et la Lorraine.

LA SUPPRESSION DE L'ANCRE DANS LES TROUPES DE LA MARINE

Par une décision récente, on vient de supprimer l'ancre sur le collet et les képis de l'infanterie et de l'artillerie de marine. On en conclut que c'est un nouveau pas dans la voie du rattachement des troupes au ministère de la Guerre.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Séance du jeudi 8 mai. — Scrutin sur l'allocation d'une pension de 6,000 fr. à M^{me} veuve Faidherbe.

Ont voté *pour*: MM. Berger et général Lacrosette.

Les autres députés de Maine-et-Loire n'ont pas pris part au vote.

La pension a été votée par 352 voix sur 378 votants.

Séance du samedi 10 mai. — Sur l'ordre du jour pur et simple proposé, après l'interpellation de M. Antide Boyer au sujet des ordres donnés par le ministre de l'intérieur pour prévenir ou réprimer les manifestations ouvrières le 1^{er} mai:

MM. Berger et le général Lacrosette ont voté *pour*;

Nos autres députés se sont *abstenus*.

Sur l'ordre du jour motivé de M. Jumel (la Chambre approuvant la conduite du gouvernement, passé à l'ordre du jour), tous nos députés se sont *abstenus*.

BUREAUX DU SÉNAT

Dans la séance du 6 mai, le Sénat a procédé au tirage au sort de ses bureaux.

4^e bureau, M. Le Guay; 9^e, MM. d'Andigné et Blavier.

BUREAUX DE LA CHAMBRE

Dans la séance du même jour, la Chambre a procédé au tirage au sort de ses bureaux.

3^e bureau, MM. de la Bourdonnaye et de Soland; 4^e, M. Fairé; 6^e, général Lacrosette; 7^e, M. Berger; 9^e, M. de Maillé; 10^e, M. de Terves.

CONSEIL DE RÉVISION

Saumur (Nord-Ouest), demain mercredi 14 mai, à 9 heures 1/2.

Maison centrale de Fontevault, même jour, à 2 heures.

Saumur (Sud), vendredi 16 mai, à 9 heures 1/2.

Saumur (Nord-Est), même jour, à 2 heures.

Le nouveau préfet de Maine-et-Loire, M. Ligier, arrivera à Saumur, pour présider le Conseil de révision, ce soir mardi, à 6 heures 40, venant de Longué.

La Musique municipale l'accompagnera jusqu'à la Sous-Préfecture.

PÉTITIONS POUR LES PROCESSIONS

Hier, à deux heures de l'après-midi, ont été déposées à la Mairie de Saumur soixante feuilles de pétitions portant 4,551 signatures, et tendant au rétablissement des processions dans notre ville.

M. Poitevin, adjoint, a délivré aux dépositaires un récépissé de ces soixante feuilles de pétitions.

Voici les chiffres des signatures sur chaque paroisse:

Paroisse	Électeurs	Femmes
Saint-Pierre.....	706	1.074
— Saint-Nicolas....	441	632
— Nantilly.....	343	444
— Visitation.....	387	524
Totaux.....	1.877	2.674

Total général: 4,551.

M. le Maire n'a pas encore répondu à la demande d'audience qui lui a été adressée.

DEUX TÊTES

On lit dans le *Petit Courrier*:

« La double condamnation à mort intervenue vendredi dernier, provoque de nombreux commentaires et est très vivement discutée.

» On s'étonne surtout de ce que le jury se soit montré plus sévère que le ministère public.

» Ce résultat — rare — ne saurait être attribué qu'à l'éloquence de M. l'avocat général Bissaud.

» Emporté par sa fougue méridionale qui ne connaît pas d'obstacles, l'honorable magistrat n'a pas suffisamment nuancé l'effet de ses périodes, l'éclat de ses métaphores, la richesse de ses images, la vibration de sa parole, l'énergie de son geste, et le jury fasciné, entraîné et surchauffé, le jury a éclaté.

» Ce succès... imprévu prouve que l'éloquence a ses périls et M. l'avocat général doit être un peu embarrassé de son triomphe involontaire et de ces deux têtes qu'il ne demandait pas.

» Nous ne nous y intéressons point autrement, à ces deux vilaines têtes, mais en présence d'un résultat auquel personne ne s'attendait, nous ne pouvons nous empêcher de signaler les effets foudroyants de l'éloquence méridionale et de conjurer l'honorable M. Bissaud de modérer la sienne et de la proportionner à notre latitude.

» Il y a des beautés oratoires que ne comporte pas notre tempérament. »

A PROPOS DE L'AFFAIRE TERPERAULT

On porte à notre connaissance le détail suivant:

Après son évasion du Palais de Justice, Terperault, l'assassin d'Allonnes, fut ramené de l'instruction par le gardien de la prison de Saumur, M. Alphonse Capitaine. Celui-ci fouilla soigneusement son prisonnier qu'il trouva nanti d'effets supplémentaires. C'est grâce au flair de ce zélé serviteur qu'on a pu démontrer que Terperault avait prémédité son évasion.

LA MOYENNE VITESSE

Le gouvernement vient de consulter les Chambres de commerce sur la création de tarifs dits de « moyenne vitesse », qui tiendraient le milieu entre les tarifs de grande et de petite vitesse.

Les Chambres de commerce ont été à peu près unanimes à repousser l'idée de cette création, faisant non sans justesse observer que le jeu des tarifs est déjà suffisamment compliqué et qu'il est maintenant assez difficile, surtout pour le petit commerce, de se reconnaître dans le dédale des barèmes concernant les tarifs de grande et de petite vitesse, pour se perdre encore dans un tarif.

Ces Chambres font, en outre, observer que le plus pressé actuellement est de corriger les abus et les injustices dans la réglementation de bon nombre de tarifs.

Sur ce dernier point, il y a beaucoup à faire et nous voudrions pouvoir espérer que le ministre des travaux publics y mettra bon ordre. Mais de ce qu'il y a une réglementation louche, se prêtant aux interpellations contraires et bonnes à réviser, il ne s'ensuit pas qu'on ne doive pas aborder une autre question, celle des tarifs mixtes. Ces tarifs sont réclamés depuis longtemps par nombre de syndicats commerciaux, celui de Saumur en particulier. Ils sont considérés comme indispensables pour permettre aux commerçants de soutenir la concurrence des grands magasins qui bénéficient eux-mêmes de ces tarifs mixtes des pays de production à la capitale.

Leur application aux maisons de la province serait donc une légitime compensation et un acte d'égalité.

Il a été trouvé, dimanche, sur les levées d'enceinte, une PÉLERINE DE COLLÉGIEN doublée rouge avec capuchon.

La réclamer au bureau du Journal.

M. le commandant André Mesple, ancien major de l'École de Saumur, trésorier de l'École supérieure de guerre, officier de la Légion

d'honneur, a succombé dimanche, dans sa sixante-troisième année.

ANGERS. — *Le Véloce-Club*. — Nous rappelons à nos lecteurs que les courses vélocipédiques, organisées par la Société du Véloce-Club angevin, auront lieu jeudi prochain, 13 mai, à deux heures, dans le Jardin du Mail.

La fermeture de magasins. — Sur l'initiative du Syndicat industriel et commercial de la ville d'Angers, le vendredi 9 mai 1890, les marchands de chaussures de la ville d'Angers étaient convoqués dans la salle du premier étage du café Gasnault et, dans cette réunion, ont décidé à l'unanimité la fermeture de leurs magasins les dimanches et fêtes, à deux heures. A cet effet, ils ont l'honneur d'informer leur clientèle que cette fermeture commencera le dimanche 6 juillet prochain.

Suicides. — Le sieur Boisselin, Jean, 63 ans, propriétaire, rue Bressigny, s'est suicidé à son domicile, en se tirant six coups de revolver sous le menton.

On ignore la cause de ce suicide.

La session des assises de Maine-et-Loire devait être terminée par une affaire de vol qualifié.

L'accusé, un sieur Lambert, a été trouvé samedi matin ensanglanté dans sa cellule. Le malheureux s'était coupé la gorge avec un couteau. Le sang coulait avec abondance par l'affreuse blessure. Il a été transporté à l'hôpital dans un état fort alarmant. Cet homme avait, à diverses reprises, déclaré qu'il serait mort le jour où il devrait passer aux assises.

C'est le deuxième acte de désespoir accompli par un détenu de la prison d'Angers, depuis peu de temps, car, il y a à peine quinze jours, un prisonnier a été trouvé pendu dans sa cellule. (Patriote.)

M. LE BARON LEPIC

On lit dans le *Journal de la Vienne*:

« Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. le baron Lepic, ancien préfet de l'Aude et de la Charente-Inférieure, ancien trésorier-payeur général de la Vienne, officier de la Légion d'honneur, qui a succombé dimanche, dans sa 68^e année, en son hôtel de la place Saint-Hilaire, à Poitiers.

» Fils du général baron Lepic, commandant les Invalides, et de M^{lle} Pasquier, fille du célèbre chirurgien baron Pasquier, médecin du roi Louis-Philippe, le baron Charles Lepic était filleul du duc Philippe d'Orléans et de la reine des Belges.

» Le baron Lepic était un de ces hommes qui, symbole du devoir, meurent en chrétiens, après avoir payé leur dette à la patrie, en ayant dépensé pour elle toutes les forces qu'elle réclame d'eux. »

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

En faisant ce récit d'une voix qu'il accompagnait de soupirs comme si la respiration allait lui manquer, M^e Courmont s'était levé et marchait avec animation. Puis se redressant:

— On a dû arrêter mon domestique et un de mes clercs.

Il ajouta:

— J'espère qu'ils s'en tireront; je n'ai fait de dénonciation aucune en ce qui les concerne; mais j'ai crié au vol, vous comprenez! C'est une dent que l'on m'arrache! Après cela une perte de cinquante mille francs ne saurait ébranler sérieusement mon crédit.

— Sans doute, sans doute, disait Paul Delcroix.

Au fond, l'accident l'intéressait médiocrement; il le regrettait comme s'il fut arrivé à tout autre qu'à M^e Courmont; et quand il fut sorti de l'étude, il ne pensa bientôt plus ni au notaire, ni à Bizardier. Il préférait songer à Hélène.

Le visage d'Hélène avait laissé une trace profonde dans sa mémoire. Jamais, pensait-il en ce moment encore, la vue d'une personne sur qui les yeux tombent pour la première fois, ne lui avait causé une telle impression.

La situation de M^{lle} Delcroix ne lui permettait point de donner l'hospitalité à son frère pendant le peu de temps de son congé qu'il passait à Châbrinant.

Mais il allait lui rendre visite tous les jours, échanger avec elle quelques bons souvenirs dans une fraternelle causerie. Il s'arrangea de façon à venir à l'heure où il pouvait voir les élèves livrées à leurs jeux dans le jardin de l'établissement; il espérait apercevoir Hélène au milieu de ses amies, et il se faisait une grande joie de cette vue.

Jamais à aucun de ses précédents congés il n'avait eu cette pensée; sa sœur ne tarda point à le remarquer, et avec sa franchise habituelle, elle ne le lui cacha point. D'où la nécessité pour Delcroix de devenir plus prudent.

— Hélas! dit-il à sa sœur, où donc est le grand mal pour un pauvre voyageur comme moi! Je pars d'ici dans huit jours et je ne te reverrai plus qu'à mon nouveau congé, dans deux ans peut-être...

— Eh! mon cher Paul, tu sais mal arranger les choses; tu as deux mois à ta disposition; nous sommes en juin; les vacances du pensionnat commencent vers le mois d'août; qui t'empêche de venir à ce moment passer les derniers jours de ton congé? Je pourrai te recevoir chez moi, au lieu de te laisser aller habiter l'hôtel; et je ne prendrai plus avec toi ma figure grave de directrice de pensionnat.

Cet arrangement agréait assez à Paul Delcroix, — à la condition qu'il put venir assez à temps pour assister à la distribution des prix du pensionnat. C'est un plaisir qu'il se promettait. Il comptait bien reparler d'Hélène à sa sœur lorsqu'elle serait mieux disposée; il désirait recueillir sur la jeune fille plus de détails qu'il n'en possédait. Elle demeurait aux environs sans doute... Peut-être dans la ville même... Il le saurait facilement... Son prochain séjour à Châbrinant au mois d'août lui apparaissait déjà comme le voyage le plus charmant qu'il put entreprendre.

En attendant, il quitta bientôt Châbrinant pour Paris, où il avait l'habitude de passer la plus grande partie de ses congés.

Au milieu des distractions si variées qu'offre

Paris, il n'oublia pas Hélène Mauvrain; l'image de la jeune fille ne s'affaiblit pas en lui; elle revenait bien des fois se placer d'elle-même devant ses yeux; elle s'élevait au fond de sa mémoire; elle lui inspirait de fortifiantes idées familiales, à lui qui allait bientôt errer sur les mers, loin de la patrie, du foyer, de tout ce qui fait la joie des autres hommes.

Il ne faut pas s'étonner d'avoir vu Paul Delcroix admirer si vite avec inclination la charmante figure d'Hélène; les marins plus que les autres, peut-être, sont sujets à cette vivacité dans le sentiment, et chez Delcroix ce sentiment était pur et loyal.

Mais à la douceur de s'abandonner à des pensées qui le conduisaient vers elle, se joignaient les réserves de la raison; les considérations de situation lui apparaissaient comme des obstacles anéantissant le bel espoir qu'il avait pu nourrir.

V

Avant de partir pour Paris, Delcroix s'était muni de l'adresse de Jude Bizardier. Ce n'était point qu'il désirait lui porter les singuliers compliments de l'oncle Courmont, mais il ne pouvait point passer plusieurs semaines à

UN CHEMIN DE FER DECAUVILLE A TOURS

Nous apprenons qu'à la suite d'une réunion à laquelle assistaient les maires, adjoints, conseillers municipaux et principaux propriétaires des communes intéressées, une commission d'initiative a été constituée dans le but de faire les études et établir les plans et devis d'un chemin de fer à voie étroite (Decaerville), entre Tours et Luynes, avec prolongement jusqu'à Cinq-Mars-la-Pile.

Cette commission, composée entièrement des maires et adjoints des communes de Saint-Symphorien, Saint-Cyr, Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny et Cinq-Mars-la-Pile, a formé son bureau comme suit :

M. du Saussay, député, président ;
M. Pourreau, conseiller d'arrondissement, vice-président ;
M. Germain, secrétaire.

LA TOURNÉE SARAH BERNHARDT

Nous avons parlé des représentations que M^{me} Sarah Bernhardt se propose de donner dans plusieurs grandes villes de France. La célèbre tragédienne devait commencer samedi et dimanche dernier par Nantes. Une dépêche, arrivée vendredi soir à cinq heures, prévenait le public de cette ville qu'une indisposition de M^{me} Sarah Bernhardt obligeait la direction à ajourner les représentations.

L'indisposition qui, pour la première fois depuis douze ans, a fait manquer un départ à l'artiste, consiste en une blessure survenue par suites des chutes répétées qu'elle faisait chaque soir sur un genou, au cours des représentations de *Jeanne d'Arc* à la Porte-Saint-Martin. La douleur est aiguë et M^{me} Sarah Bernhardt est incapable de quitter le lit, une éruption s'étant déclarée autour de la rotule.

Les journaux ont dit que les médecins espéraient que l'artiste pourrait commencer sa tournée vers le 14 courant. Mais, samedi soir, le docteur Lucas-Championnière, appelé par la malade, lui a défendu de poser le pied à terre avant dix jours au moins. Il s'ensuit que la tournée est maintenant subordonnée aux événements.

LES ÉLÈVES DES JÉSUITES

M. Ranc écrit dans le *Matin* :

« ... Chaque année, les établissements d'instruction cléricaux, la rue des Postes et les autres jésuitières, envoient à l'École polytechnique et à Saint-Cyr tout un stock d'élèves dont les cerveaux ont été pétris de la main des plus habiles éducateurs qui soient au monde. Attendez encore dix ans et si vous n'apportez pas des modifications radicales dans le recrutement du corps d'officiers, vous verrez quel esprit dominera dans l'armée. »

C'est le plus bel éloge qu'une plume républicaine puisse faire de ces religieux si calom-

niés par la canaille, si estimés de tous ceux qui les ont approchés et connus, si regrettés par leurs anciens élèves, qui au cours de l'existence savent toujours se ressouvenir du zèle et du dévouement, de la science et de la vertu de ces parfaits éducateurs de la jeunesse.

(*Messenger d'Indre-et-Loire.*)

MODES D'ÉTÉ

On a déjà beaucoup parlé du blanc qui sera, dit-on, la grande vogue de la saison. Mais ce qu'on a oublié de dire, c'est que le noir sera porté autant, pour ne pas dire plus, que toutes les autres nuances réunies. Il y aura bon nombre de femmes, et non des moins élégantes, qui préféreront certainement, à tout, les étoffes noires et légères. Elles donnent tant de cachet et elles embellissent si bien les femmes, sans exception !

Je me suis laissé dire que, s'il y a tant de cheveux teints au henné, c'est qu'on veut s'harmoniser pour le noir. Est-ce vrai ? Peut-être ! Il n'est rien de plus séduisant qu'une rousse habillée de noir.

Comme nouveauté, il y a aussi l'étoffe à grandes rayures jaune pâle et noir. Celle-là est pour les brunes. Très joli, mais excentrique.

Énormément de crêpe de Chine employé de toutes les manières, en robes de bal, en robes de villes, en matinées, etc. Rien d'agréable et de seyant comme cette étoffe. Elle se drape à ravir, et que de jolies choses on peut faire !

La robe à traîne, un instant mise de côté, reprend peu à peu ses droits de naguère. On en rencontre beaucoup qui se chargent de balayer les trottoirs. Quelle satisfaction la propriétaire de la robe à traîne trouve-t-elle, vraiment, à soulever autour d'elle un véritable nuage de poussière ? Mystère.

Il y a quelque temps, j'ai parlé de l'apparition du grand col Médicis. Il paraît que les quelques modèles parus n'ont pas réussi. Et comme dans la mode les extrêmes se touchent, il s'agit maintenant de la disparition complète de tous les cols. On ne met plus rien, mais rien du tout ! Ni dentelle, ni ruhe, ni dépassant. Est-ce bien joli ?

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Ascension. — A l'occasion de la fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets aller et retour de la manière suivante :

1° Les billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places qui seront délivrés le mardi 13, mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 mai, seront valables pour le retour jusqu'au lundi 19 mai inclus.

2° Les billets dits de bains de mer qui, aux termes du tarif spécial A, n° 8 (§. 11, alinéa A), ne sont délivrés que les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, seront délivrés du mardi 13 mai inclus au samedi 17 mai inclus aux gares de la Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (via La

Flèche), Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours), Baugé (via La Flèche), Jumelles-Brion (via Saumur) et de Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande, ces trois points inclus, et seront valables pour le retour jusqu'au mardi 20 mai inclus.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fête de l'Ascension. — Avis. — A l'occasion de la fête de l'Ascension, l'administration des chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés, de toute gare, du 13 au 16 mai inclusivement, dont la validité expirera avant le lundi 19 du même mois, seront *exceptionnellement* valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 19 mai inclusivement.

En ce qui concerne les billets d'aller et de retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voie mixte Etat-Orléans et Etat-Ouest).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages Scolaires collectifs

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans accorde une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif général, aux Elèves, Maîtres ou Surveillants des Établissements ci-après dénommés, sous condition qu'ils effectueront, par rails de la Compagnie, le trajet d'aller et retour et qu'ils voyageront ensemble à l'aller et au retour, par groupes de dix au moins.

Ecoles primaires. Ecoles normales primaires. Ecoles supérieures du Travail manuel. Institutions. Pensionnats. Collèges et Lycées. Orphelinats. Patronages. Ouvroirs. Séminaires.

En outre de cette réduction, la gratuité du parcours pour un Maître sera accordée à la double condition que le nombre des Elèves et Maîtres payants sera de vingt au minimum et que le parcours à effectuer atteindra 150 kilomètres, soit 300 kilomètres pour l'aller et le retour.

Ce Maître pourra précéder, mais de quinze jours au plus, le groupe des Elèves, pour la préparation des étapes, le choix des hôtels, etc.

Cette concession ayant uniquement pour but de faciliter les promenades que les Elèves font généralement deux fois par semaine, ou les voyages d'étude, pendant la durée des vacances, n'est pas applicable aux Elèves se rendant dans leurs familles à l'époque des congés ou vacances.

En principe, ces mêmes concessions ne peuvent être revendiquées pour un voyage simple, c'est-à-dire lorsque le trajet, soit dans un sens, soit dans l'autre, doit être effectué autrement que par le chemin de fer.

Pour bénéficier de la réduction de 50 0/0, MM. les Provoiseurs, Directeurs, Chefs d'institution, etc., doivent en faire la demande vingt-quatre heures au moins à l'avance, à la gare la plus proche de leur établissement.

Cette demande doit énoncer : 1° le nombre des Elèves et Maîtres à transporter ; 2° le parcours (aller et retour) à effectuer ; 3° la date du voyage et, autant que possible, les trains à utiliser.

Les billets collectifs d'aller et retour à demi-tarif, sont délivrés au guichets ordinaires des gares, où MM. les Chefs d'institution ont à les retirer vingt minutes au moins avant l'heure fixée pour le départ du train.

Dans les cas ci-après, la demande de réduction doit être adressée directement et six jours au moins à l'avance, par MM. les Provoiseurs, Directeurs, Chefs d'institution, etc., à M. le Chef de l'Exploitation, 4, place Valhubert, à Paris :

1° Lorsque les voyages d'excursions doivent durer plus de quarante-huit heures ; 2° s'ils comportent des arrêts en route, c'est-à-dire nécessitent l'emprunt, à plusieurs reprises, de la voie ferrée ; 3° s'il y a lieu au voyage gratuit d'un Maître ; 4° si le groupe ne veut faire en chemin de fer qu'un voyage simple.

FAITS DIVERS

On vient de dresser le tableau de la taille moyenne des différents peuples.

C'est la race anglo-saxonne qui tient la tête.

La plus haute taille est celle de l'ouvrier anglais qui a 1 mèt. 74. Si l'on ne tient pas compte des différentes catégories sociales, la taille de l'Anglais, en général, n'est que de 1 mèt. 70.

Le Danois, le Hollandais et le Hongrois ont 1 mèt. 67 ; le Suisse, le Russe et le Belge ont environ 5 millimètres de moins.

Le Français a 1 mèt. 66. L'Allemand, si étonnant que cela puisse paraître, n'a pas

davantage, en prenant, bien entendu, l'ensemble de la race allemande, car la taille diffère sensiblement entre un Allemand du Nord et un Allemand du Sud.

Les plus petits de tous sont l'Italien et l'Espagnol.

Si l'on considère, parmi les Français, les différentes classes sociales, on remarque que, contrairement à ce qui existe en Angleterre, ceux qui appartiennent aux classes riches sont plus grands que les membres de la classe ouvrière.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 10 Mai :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : *Émeutes de jadis et d'aujourd'hui*, par G. Lenôtre. — Nos gravures : La journée du 4^{er} mai ; Au printemps, M. Robert-Fleury ; Beaux-Arts : *Le Rêve de Marie* ; Les élections municipales ; La parfumerie Oriza. — *Du fond de l'abîme*, nouvelle, par Ch. Legrand. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Récréations de la famille. — Échecs. — Rébus.

GRAVURES : Le 4^{er} mai à Paris ; La délégation des ouvriers au pont de la Concorde ; Le dégagement de la rue Castiglione. — Au printemps, dessin de M. Reichan. — M. Robert-Fleury. — Le Salon de 1890 : *Le Rêve de Marie*. — Nouvelle installation de la maison Legrand. — Carte des élections municipales de Paris. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

JAMBON D'YORK

1 fr. 30 le demi-kilog.

Ce jambon, dont le poids est d'environ 3 kilog., se recommande à tous les amateurs pour sa finesse et son goût exquis.

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Au capital de 25 Millions en 50,000 actions de 500 f. 30,000 Obligations de 500 Fr.

Intérêt annuel : 15 f. — Remboursé à 500 f. en 75 ans

La Société prend à sa charge tous impôts actuels, moyennant un prélèvement de fr. 0.40 par coupon. Le coupon semestriel sera ainsi payé à raison de fr. 7.10.

Prix d'émission : 355 Francs

JOUISSANCE 1^{er} JUIN 1890

50 fr. en souscrivant ; 105 fr. à la répartition ; 100 f. du 20 au 25 juin 1890 ; 100 f. du 20 au 25 juillet 1890

Faculté d'anticiper les versements à 4 0/0 l'an. En se libérant à la répartition, on ne paie que Fr. 353.75 ; ce qui fait ressortir le placement à 4 0/0 net d'impôts, sans compter la prime d'amortissement.

Les obligations ont pour garanties : Les 18,750,000 f. à appeler sur le capital-actions ; les réserves diverses ; le développement des affaires sociales et des dividendes annuels qui n'ont cessé de progresser. Le Crédit Canadien est de premier ordre, comme l'atteste la cote de la rente canadienne 3 1/2 qui est de 105 francs.

On souscrit : MERCREDI 14 MAI ET DES A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE à la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS ; au CRÉDIT LYONNAIS ; à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. La Cote officielle sera demandée.

LES HERNIES

Et leur guérison. — Tel est le titre d'un ouvrage du Dr Ramberd, où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de la clarté d'exposition ou de la science de l'auteur. Ce livre, dans lequel il rend compte de sa méthode de traitement et donne aux hernieux les plus utiles conseils, vient d'atteindre en quelques mois sa 15^e édition ; vendu 2 fr. en librairie, il est offert gratuitement à tous les lecteurs de ce journal. Pour le recevoir franco sous enveloppe, adresser, pour frais d'envoi, 45 centimes en timbres-poste à M. le Dr Ramberd, 13, rue de Londres, Paris.

PILULES GIQUÉL, purgatives. 1/50

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Paris sans aller voir son compatriote et ancien ami d'enfance.

Jude Bizardier habitait, rue de Douai, un élégant appartement.

Delcroix y fut reçu avec une cordialité qui le surprit. Il reconnaissait à peine son camarade tant il le retrouvait affable et souriant.

Sans doute, en regardant bien au coin de la lèvres ce pli que l'on cache difficilement, Delcroix eut un beau jeu à remettre l'ancien Jude Bizardier à la place qui convenait dans ses souvenirs de jeunesse.

Comment vivait-il dans cet appartement si luxueux ?

Paul Delcroix comprit la mauvaise humeur du notaire Courmont ; Jude, évidemment, menait un train qui dépassait ses moyens.

Brizardier l'invita à déjeuner pour le lendemain.

Delcroix ne put refuser ; le capitaine fut présenté à plusieurs amis de Jude ; et le repas fut parfait.

Il comprit mieux que jamais, quand il eut entendu parler entr'eux les amis de Brizardier, les folies où Jude avait dû se jeter depuis qu'il était établi à Paris.

Ils en causaient avec affectation, et au dé-

but Paul Delcroix était un peu gêné, mais il se laissa bientôt aller à la conversation et aux agréments d'un déjeuner aimable.

On ne lui permit point de partir immédiatement. On sortit, on prit des voitures à l'heure du Bois ; le confiant Paul Delcroix se reprochait déjà intérieurement d'avoir toujours trop mal jugé son excellent camarade et de ne lui avoir point porté toute l'amitié qu'il méritait.

Bien entendu il ne lui parla point de sa conversation avec le notaire.

Cependant, lorsqu'ils furent seuls, il dut lui donner des nouvelles de M^e Courmont ; et à ce nom il vit s'assombrir le visage de Brizardier.

Jude torturait sa fine moustache ; il eut un moment de méditation ; il connaissait l'histoire du vol de cinquante mille francs accompli chez M^e Courmont, mais il paraissait en prendre son parti.

— Mon oncle, semblait-il dire, a bien le moyen de perdre cette somme et ce sera une leçon pour ce vieil avaré

(A suivre.)

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 42, rue du Marché-Noir.

DEMANDE

En Séparation de Biens.

D'un exploit du ministère de MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du neuf mai mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, Il appert:

Que M^{me} Sophie Brouil, épouse de M. Raphaël Neveu, représentant de commerce, ancien négociant en vins, avec lequel elle demeure à Saint-Hilaire-Saint Florent, a formé contre son dit mari sa demande en séparation de biens.

Pour extrait, rédigé par l'avoué soussigné, occupant pour M^{me} Neveu sur sa demande,

Saumur, le 43 mai 1890.

V. LE RAY.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

VENTE

SUR LICITATION

Aux enchères publiques

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'UNE

MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Sise aux Ulmes (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 8 Juin 1890**, à une heure de l'après-midi, en la Mairie des Ulmes et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de Saumur, le dix-sept avril mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré;

Et à la requête de M. Louis Touret, tailleur de pierres, demeurant aux Ulmes (Maine-et-Loire);

Ayant pour avoué constitué M^e André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière;

En présence ou eux dûment appelés de: 1^o M. Pierre Héry, tonnelier, demeurant aux Ulmes (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur faisant fonction de tuteur, de M. Eugène Touret et de Mademoiselle Rose Touret, mineurs issus du mariage d'entre M. Touret et de Madame Louise Tremblay, son épouse décédée, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et leur père, fonction à laquelle a été appelé ledit sieur Héry, suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Doné-la-Fontaine (Maine-et-Loire), en date du vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistrée;

Ayant pour avoué constitué M^e Louis ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve;

2^o M. Louis Poidevin, maçon, demeurant aux Ulmes (Maine-et-Loire), agissant au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de sdit mineurs, nommé à cette fonction qu'il a acceptée par la délibération du conseil de famille sus relatée;

Il sera procédé, le dimanche huit juin mil cent quatre-vingt-dix, à une heure de l'après-midi, en la mairie des Ulmes, et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), à la vente sur licitation, aux enchères publiques, en un seul lot, de la maison ci-après désignée.

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Une maison, sise commune des Ulmes (Maine-et-Loire), comprenant deux chambres basses à feu, grenier au-dessus, deux caves au-dessous, une autre cave à côté, dans laquelle existe un pressoir garni de ses ustensiles, cour devant la maison, renfermée par des murs, le tout se tenant, joi-

gnant au levant Champion, au couchant Joussetin, au midi le chemin de Meigné aux Ulmes, avec un jardin de l'autre côté du chemin, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant au levant Dubré, au couchant Champion, au midi Charrier, au nord le chemin de Meigné aux Ulmes, un puits commun avec les sieurs Masson et Joussetin, joignant le jardin dans un terrain vague compris dans la vente.

Mise à prix..... 500 fr.

S'adresser, pour les renseignements: 1^o A M^e POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente; 2^o A M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le douze mai mil huit cent quatre-vingt-dix.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le ... mai mil huit cent quatre-vingt-dix, f. ... c. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes. décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur EN UN SEUL LOT

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, le jeudi 22 mai 1890, à midi,

D'un FONDS de COMMERCE

de Distillateur-Liquoriste Avec marques, brevets et autres accessoires,

Le tout connu sous le nom de **MAISON MENIER**

Exploité à Saumur, rue Cour-Saint-Jean.

Mise à Prix: 5,000 fr.

Durée du bail: 9 ans, du 24 juin 1889.

L'adjudicataire prendra en sus de son prix:

1^o Le matériel, pour sa valeur fixée en un état annexé au cahier des charges,

2^o Et les marchandises à dire d'experts.

Paiement des prix dans les 24 heures.

S'adresser: à M. GUIBERT, négociant à Saumur, rue Cour-Saint-Jean; à M. BONNEAU, syndic de faillites à Saumur, et à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier d'enchères.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A Louer de suite

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 21.

S'adresser, pour traiter, à M. GARAU, employé de banque, ou à M^e GAUTIER, notaire. (395)

A Vendre ou à Louer

POUR LE 24 JUIN 1890

UNE MAISON

Et Dépendances

Sise Grand'Rue, n^o 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

MAISON & APPARTEMENT

A LOUER

Ancienne route d'Angers.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DE SUITE

Chambre avec Cabinet

CAVE ET GRENIER

43, Montée du Fort.

A VENDRE LES DEUX VOITURES

à M. DUPONT, ancien carrossier, une à quatre roues basse dite Duc avec siège mobile.

S'adresser, 55, rue de Bordeaux.

OCCASION

A VENDRE un très bel AMEUBLEMENT DE SALON

provenant d'un château des environs, et se composant de: 4 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises, le tout en très bon état et garni en riche tissu. S'adresser, pour visiter, chez M^{me} RIBAUT, marchande de meubles, rue Saint-Nicolas. (354)

ON DEMANDE un jeune homme

pour apprendre le commerce de la Nouveauté.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE pour la Saint-Jean prochaine, UN

HOMME de vingt-cinq à trente-cinq ans, sachant conduire les chevaux et s'occuper des travaux des vignes et autres cultures;

Et UNE FEMME veuve, sachant s'occuper des gros travaux de la campagne et de la basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

UN ÉCRIVAIN ayant

fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

M^{me} Biron

LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

VENTE, ÉCHANGE et LOCATION

de Bicycles, Bicyclettes et Tricycles.

MACHINES FRANÇAISES et ANGLAISES, neuves et d'occasion.

Location à l'heure et à la journée.

S'adresser à M. Ch. COURALEAU, quincaillier, rue Saint-Nicolas, 28, à Saumur. (358)

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau: DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt: Rue Daillé, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. 0,40

Vermicelle, Macaroni, Nopilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. 0,50.

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. 0,55.

Goûtez: la Crème de Marrons « Cévenole », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons. d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 MAI

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	89 30	ACTIONS		Nord	1827 50	Compagnie parisienne du Gaz	383 50
3 0/0 amortissable	93	Banque de France	4250	Orléans	1420	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	37 25
4 1/2 1883	105 75	Banque d'Escompte	520	Ouest	987 75	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	36
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	610	Compagnie parisienne du Gaz	1337 50	— 6 0/0 2 ^e série	110
Oblig. 1855-60 3 0/0	543	Crédit Foncier	1280	Transatlantique	622 50	— obligations à lots	110
— 1865 4 0/0	534	Crédit Industriel et Commercial	612 50	Canal de Panama	40 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	595
— 1869 3 0/0	415	Crédit Lyonnais	727 50	— Suez	2317 50	FONDS ÉTRANGERS	
— 1874 3 0/0	406	Crédit Mobilier	457 50	VALEURS ÉTRANGÈRES		Emprunt russe 1862 5 0/0	100 15
— 1875 4 0/0	528	Dépôts et Comptes courants	600	Autrichien 4 0/0 or	94 25	— 1889 4 0/0	95 60
— 1876 4 0/0	526	Société Générale	473 75	Dettes d'Egypte 6 0/0	487 50	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1886 3 0/0	400	Est	832 50	Extérieur 4 0/0	74 90	— 2 ^e	—
Bons de liquidation	528	Paris-Lyon-Méditerranée	1400	Hongrie 4 0/0 or	89 45	VALEURS ÉTRANGÈRES (autres)	507 50
		Midi	1248 75	Italie 5 0/0	95 20	Crédit foncier égypt. 5 0/0 f. à 500	—
				Portugal 4 1/2 1888	463 75		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,